



## ! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** WEROL Mastic pour Monteur & Transmission  
Code-Nr. 1004

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Conditions d'utilisation recommandées

Adhésifs et scellants monocomposants, durablement élastique

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant / fournisseur** Werol GmbH  
Ankenrain 6, CH-8912 Obfelden  
Téléphone 043 888 93 83, Fax 043 888 93 82  
E-Mail : info@werol.ch  
Internet : www.werol.ch

### Service des renseignements

Téléphone 043 888 93 83  
E-mail (personne compétente):  
info@werol.ch

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Renseignements en cas d'urgence** TOX-Zentrum Zürich  
Téléphone 044 251 51 51 oder 145

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Aerosol 3	H229	

### Consignes en cas de danger

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

### 2.2. Éléments d'étiquetage Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

#### Mot signal

Attention

#### Consignes en cas de danger

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

#### Consignes de sécurité

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans.



### Indications diverses

#### ! Remarque

CAS: 17689-77-9 -> Study Reports ECHA: Skin Irrit. and Eye Irrit. 001

### 2.3. Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## ! SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

non applicable

### 3.2. Mélanges

#### Description

Caoutchouc silicone.

Boîte de deux chambre:

#### ! Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
17689-77-9	241-677-4	triacétoxyéthylsilane	< 3	Skin Corr. 1B, H314 / Acute Tox. 4, H302 /
811-97-2	212-377-0	norflurane	1 - 10	Liquefied gas, H280

#### REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
17689-77-9	triacétoxyéthylsilane	01-2119881778-15

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés.

#### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### Après contact avec la peau

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

#### Après ingestion

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Ne pas faire vomir.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.



---

## ! SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools  
moyen d'extinction sèche  
dioxyde de carbone

#### Moyens d'extinction inappropriés

aucune

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

danger d'éclatement  
En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux  
Oxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

#### Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## ! SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

#### Remarques complémentaires

Trier les boîtes avec des fuites et éliminer conformément aux dispositions en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7  
Evacuation: voir paragraphe 13  
Protection individuelle: voir paragraphe 8

---

## ! SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### ! Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

#### ! Mesures générales de protection

Eviter d'inspirer les vapeurs.  
Eviter le contact avec les yeux et la peau.



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 18.05.2017  
modifié 18.05.2017 (F) Version 1.2

**WEROL Mastic pour Monteur & Transmission**

**Mesures d'hygiène**

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.  
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

**! Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion**

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Observer les règles générales de protection contre le feu.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**

Observer les directives administratives sur l'emmagasinement des cylindres / boîtes à gaz comprimé.

**! Remarques relatives au stockage avec d'autres produits**

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.  
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

**! Informations diverses relatives aux conditions de stockage**

Maintenir les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit bien ventilé.  
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.  
La température de stockage ne doit pas être supérieure à 50 °C.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées**

Voir paragraphe 1.2

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler**

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
811-97-2	1,1,1,2-Tetrafluorethan (CH)	MAK, 8 heures	4200	1000	Formal

**Valeurs de référence DNEL/PNEC**

**DNEL salarié**

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
17689-77-9	triacétoxyéthylsilane	32,5 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (local)	
		32,5 mg/m3	DNEL aigu par inhalation (local)	

**PNEC**

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
17689-77-9	triacétoxyéthylsilane	0,031 mg/kg	PNEC terre, eau douce	
		0,074 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer	
		0,2 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		0,02 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		1 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		0,74 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	

**Remarques complémentaires**

Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local.



## 8.2. Contrôle de l'exposition

### Protection respiratoire

Non exigé.

### Protection des mains

Les gants de protection utilisés doivent satisfaire aux exigences de la directive CE 89/686/CEE et la norme correspondante EN374.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]:caoutchouc nitrile; 0,4mm;480min;60min.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

### Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166)

### Autres mesures de protection

Vêtements de protection

### Dispositifs techniques appropriés de commande

Aération et évacuation d'air suffisantes.

## ! SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### aspect

pâteux

#### Couleur

noir

#### Odeur

caractéristique

#### Seuil olfactif

non déterminé

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	non déterminé				
<b>point d'ébullition</b>	non déterminé				
<b>Point de fusion</b>	non déterminé				
<b>Point d'éclair</b>	> 100 °C				substance active
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non applicable				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non applicable				
<b>Température d'inflammation</b>	> 200 °C				estimation
<b>Température d'auto-inflammation</b>					Produit non auto-inflammable



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 18.05.2017

modifié 18.05.2017 (F) Version 1.2

**WEROL Mastic pour Monteur & Transmission**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Pression de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Densité relative</b>	ca. 1 g/cm <sup>3</sup>	20 °C			
<b>Densité de vapeur</b>	non applicable				
<b>Solubilité dans l'eau</b>					insoluble
<b>Solubilité dans un autre produit</b>				solvants organiques	soluble
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)</b>	non applicable				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité (dynamique)</b>	non déterminé				
<b>Viscosité (cinématique)</b>	non déterminé				
<b>Propriétés comburantes</b> aucune					
<b>Propriétés explosives</b> aucune					
<b>9.2. Autres informations</b> Aucune information disponible.					

## ! SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.

Action de la chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.



**10.6. Produits de décomposition dangereux**  
oxyde et dioxyde de carbone

**Décomposition thermique**

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**! SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Hautelement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>Irritation de la peau</b>	Non irritant.			
<b>Irritation des yeux</b>	Non irritant.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	non sensibilisant			

**Toxicité subaiguë - Cancérogène**

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Mutagène</b>				Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
<b>Tératogène</b>				D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction.
<b>Cancérogène</b>				Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie concernant l'effet cancérogène.

**Constatations empiriques**

A notre connaissance et en tenant compte des expériences que nous avons acquises, le produit ne présente pas de risque pour la santé à condition de respecter les conditions d'utilisation prévues par le fabricant et de manipuler le produit correctement.

**! Remarques générales**

Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques. D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.  
Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

**! SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Aucune information disponible.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé. Compte-tenu de sa consistance et de sa faible solubilité dans l'eau, la biodisponibilité est peu vraisemblable.



#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Autres effets nocifs

##### ! Remarques générales

Des dommages d'environnement ne sont pas connus et probable si le produit est utilisé dans les conditions prévues.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Ne pas déverser le produit dans les eaux.

L'écotoxicité du produit n'a pas été testée. Les informations ont pour base les données de la littérature.

### ! SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
08 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
15 01 04	emballages métalliques

##### ! Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Éliminer comme déchet dangereux.

##### Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

##### ! Remarques générales

Le code de déchet doit être affecté en conformité avec les dispositions relatives à la classification des déchets selon le Catalogue européen des déchets (CED) en tenant compte des spécificités du secteur /processus.

### ! SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	1950	1950	1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS	AEROSOLS	Aerosols, non-flammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	2.2	2.2	2.2
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC  
non applicable

#### Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 2.2

code de restriction en tunnel E

Code de classification 5A

Transport en tant que "quantité limitée" en conformité avec chapitre 3.4 ADR





---

**Transport maritime IMDG**

Transport en quantités limitées possible conformément au 3.4 du Code IMDG.

---

**! SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**! Directive COV (composants organiques volatils)**

**Teneur COV** ca.2 %

**(composants organiques volatils)**

**Valeur COV** 21,2 g/L

**(composants organiques volatils)**

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

---

**! SECTION 16: Autres informations**

**! Utilisation recommandée et restrictions**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**Informations diverses**

L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays !

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses et produits chimiques.

Classification du mélange: La classification est effectuée sur la base des méthodes de calcul valables (selon art. 9 VO (CE) 1272/2008)

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.1

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.